



Mme Cherfils Michèle
Infirmière Lycée C Monet
267 Rue F Faure
76620
Le Havre

Le 05 mars 2019

Nom : A M Jean Paul LECOQ

Député de la Circonscription n°8
Seine maritime

Monsieur le Député,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'avenir de la Santé à l'Ecole.

Les infirmier.e.s de l'éducation nationale se sont mobilisé.e.s à plusieurs reprises pour exprimer leur attachement résolu à une orientation de la politique de santé à l'Ecole, au service de la réussite de tous les élèves.

C'est bien cette orientation de la politique de santé à l'école qui justifie la présence d'infirmières dans les infirmeries des établissements scolaires, sous la hiérarchie des chefs d'établissement.

A travers les missions d'accueil et d'écoute, l'infirmière de l'éducation nationale permet d'abord de remettre les élèves en cours dans les conditions les plus favorables aux apprentissages, ce qui est ressenti comme nécessaire, par les élèves et les familles.

Sa capacité professionnelle à analyser les besoins au niveau individuel permet également d'apporter des conseils au chef d'établissement. Cette fonction de conseils favorise l'apaisement de tensions qui peuvent échapper à la compréhension de l'équipe éducative et pédagogique.

Les infirmier.e.s de l'Education nationale exigent que la gouvernance et le pilotage de la Santé à l'Ecole reste de la seule responsabilité du ministère de l'Education nationale avec une structuration de la profession, totalement intégrée à l'Education nationale.

C'est d'ailleurs, à notre sens, la condition sine qua non de l'efficience et de l'efficacité de la Santé à l'Ecole. Or le projet d'orientation générale de la santé à L'Ecole prévoit la création d'un service médical avec infirmier.e.s scolaires, médecins et psychologues piloté par le ministère de la Santé.

Vous devez savoir que ce service a déjà existé et a été dissous en 1984 par le gouvernement en suivant les conclusions de la représentation nationale qui considérait ce service comme « obsolète, inefficace et inadapté à l'Ecole et à l'évolution de l'état sanitaire des jeunes ». Curieusement, c'est cette structuration qui est défendu par les médecins de l'éducation nationale.

En revanche, le modèle de santé globale que le SNiCS défend depuis toujours, c'est d'abord un modèle de la santé qui reconnaît la complexité du sujet, en l'occurrence l'élève, dans son environnement quotidien, et l'interaction qui existe entre l'individuel et le collectif. C'est ce modèle et, seulement lui, qui permet d'appréhender les réponses de santé apportées par l'école en les intégrant aux objectifs de réussite scolaire de tous les élèves.

Chaque année, c'est plus de 15 millions de passages d'élèves qui viennent de leur propre intention à l'infirmerie. Ils choisissent le plus souvent, la forme de la plainte somatique, protégée par le secret, pour énoncer toutes sortes de difficultés que l'on nomme communément sous le nom de mal être,



considéré, par ailleurs comme la deuxième cause de mortalité chez les jeunes derrière les accidents de la voie publique.

Aussi, j'attire votre attention, **Monsieur le Député** sur cette mission essentielle d'accueil et d'écoute à l'infirmerie. Cette mission assurée par l'infirmière de l'Education nationale n'a de réalité qu'au sein d'une équipe éducative et pédagogique et sous la hiérarchie du chef d'établissement. Elle permet une prise en charge globale de l'élève et des réponses adaptées aux finalités de l'Ecole.

Le SNiCS demande le respect des engagements politiques fixés par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République dans le domaine du pilotage et de la gouvernance de la santé à l'Ecole

Pour l'ensemble de ces raisons, je vous demande de bien vouloir m'accorder une audience, dès que possible, et intervenir auprès du Ministre de l'Education nationale afin qu'il renonce à externaliser le pilotage de la santé à l'Ecole et qu'il tienne ses engagements à l'égard des personnels, au service de la santé des élèves et de leur réussite.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, **Monsieur le député**, à l'assurance de ma considération distinguée.

Mme Michèle Cherfils